

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 JANVIER 2022 -

DÉCISION N° 22 - 01 - 002

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni le mardi 18 janvier 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents:

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 2 : Le transfert en pleine propriété du terrain d'assiette du futur centre de Saint-Just-La-Pendue.

Un nouveau centre doit être construit sur la commune de Saint-Just-La-Pendue. Par délibération en date du 8 décembre 2021, le conseil municipal de la commune de Saint-Just-La-Pendue a approuvé la cession d'un terrain à titre gratuit pour la construction de ce bâtiment.

La procédure envisagée pour ce transfert en pleine propriété est la rédaction d'un acte en la forme administrative rédigé par les services du SDIS afin d'éviter les frais de notaire en accord avec la Ville de Saint-Just-La-Pendue.





Vu le rapport présenté par la Présidente, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du Conseil d'administration autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents constituant l'acte de transfert en pleine propriété du terrain d'assiette du futur centre de Saint-Just-La-Pendue rédigé en la forme administrative.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE